

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLO

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_10-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (M. Leleu, Mme Guichard, M. Ravier, M. Leveau, Mme Santacana)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 10

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration de l'association Charles Péguy – MJC

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de l'association centre Charles Péguy – MJC ;

Vu la délibération n° 2020-05-25 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des membres du val d'Amboise au sein du conseil d'administration de l'association Charles Péguy – MJC ;

Vu la délibération n°2021-05-01 du 15 juillet 2021 portant modification de la composition du Conseil communautaire suite aux élections du conseil municipal de Limeray,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts de l'association centre Charles Péguy - MJC, de désigner 2 (deux) représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration.

Suite aux résultats des élections municipales de la commune de LIMERAY, du 04 juillet 2021, il convient de procéder au remplacement de Madame Evelyne VESCHAMBRE, pour représenter la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du conseil d'administration de l'association Charles Péguy - MJC. Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** M. Claude CICUTTI comme nouveau représentant de la Communauté de communes du Val d'Amboise, au sein du Conseil d'Administration de l'association Charles Péguy – MJC.
- **De prendre acte** de la nouvelle composition des représentants de la CCVA :
M. Claude CICUTTI
M. Atman BOUCHEKIOUA

Le Président,

Thierry BOUTARD

